



**LES AVIS ET
RAPPORTS**
DU CESIER

Compte administratif

Année 2020

Adopté en séance plénière du 15 avril 2021

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

Présenté par :

Jacques Rimeize, Président,

Jean-Paul Nollet, Vice-président,

Andrée Buchmann, Rapporteuse,

au titre du pôle Finances et administration régionale.

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté
le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés avec 5 abstentions.

INTRODUCTION

Le Compte Administratif (CA) pour l'année 2020 fait état d'un montant de recettes réelles (dont gestion active mais hors affectation du résultat) de 3 122 M€ soit un taux de réalisation de 99,06% et d'un niveau de dépenses réelles de 3 103,5 M€ (dont gestion active) soit un taux de réalisation de 95,8%.

Le CESER demande que le rapport de présentation fourni dans le cadre du CA soit systématiquement accompagné d'un rapport d'activité pour analyser, politique par politique, l'efficacité et l'efficience des interventions régionales. En effet, plusieurs thématiques et politiques régionales (ex. jeunesse, égalité femmes-hommes, relations extérieures...) sont transversales et un rapport d'activité permettrait de consolider l'ensemble des interventions liées à chacune de ces thématiques ou politiques.

De surcroît, en condensant un ensemble de données qualitatives et quantitatives sur l'évolution et la mobilisation des dispositifs (bénéficiaires, objectifs, finalités...), le rapport d'activité constituerait un véritable outil d'analyse et participerait, en complément du rapport de présentation, à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Le CESER réitère sa préconisation concernant la poursuite et l'accentuation des démarches d'évaluation des politiques publiques régionales qui sont un préalable essentiel à la mise en œuvre, à la poursuite ou à l'interruption de toute intervention publique.

RECETTES, ENDETTEMENT ET FONDS EUROPÉENS

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le CA 2020 reflète l'impact important de la crise en dépenses, avec un coût brut COVID de 200 M€, et en recettes avec une perte de 60 M€ de ressources fiscales par rapport au montant estimé lors du Budget Primitif (BP) 2021. Les principales recettes fiscales en diminution sont la fraction régionale de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation et celui de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE).

L'emprunt mobilisé est en progression au CA 2020 et atteint un montant de 327 M€ (pour un Endettement Annuel Net (EAN) de 130 M€). Le CESER prend note que cette progression résulte des investissements réalisés en 2020 et, notamment, la mise en place des dispositifs pour répondre à la crise sanitaire.

Concernant les indicateurs de gestion, le taux d'épargne brute accuse une diminution d'un point par rapport à celui calculé en 2019 et la capacité de désendettement est en hausse de moins d'une année. Ces évolutions des indicateurs font logiquement échos aux évolutions constatées en dépenses et en recettes.

Pour le CESER, les enveloppes liées aux programmations européennes constituent une opportunité pour le territoire et ses acteurs. Cela implique une consommation optimale des crédits inscrits dans ces différentes enveloppes. Le CESER demande à obtenir des éléments précis sur les fonds engagés et sur ceux d'ores et déjà consommés.

RH ET IMMOBILIER

Le CESER demande, comme il l'a déjà fait à de multiples reprises, à obtenir le bilan social que la collectivité s'est engagée à lui fournir et comportant l'ensemble des données quantitatives et qualitatives caractérisant les ressources humaines de la collectivité et leur évolution.

Un travail d'identification des surfaces disponibles et d'optimisation des locaux est en cours et permettra de générer des économies concernant les dépenses liées à l'immobilier régional du fait de la cession à venir de locaux à Strasbourg et Metz. Le CESER a eu des informations à propos des locaux concernés à Strasbourg et demande à connaître quels seront ceux concernés situés à Metz.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE, LYCÉES ET APPRENTISSAGE

La poursuite de la baisse des dépenses de la formation professionnelle est significative (- 80 M€). Or, les transitions écologiques, environnementales, énergétiques et numériques du plan de Relance du Grand Est font et vont faire émerger de nouveaux marchés, de nouvelles activités et transformer les métiers. Cela nécessite un investissement fort dans la formation tout au long de la vie qui est au cœur de l'accompagnement de l'évolution des métiers et de la reconversion professionnelle.

Le CESER s'interroge sur le taux d'exécution qui marque une tendance à la baisse dans des domaines essentiels de la formation professionnelle continue.

Le CESER souhaiterait connaître le nombre de demandeurs d'emploi et de salariés en insertion qui ont effectivement bénéficié d'une formation dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

L'investissement dans la création de plateformes et d'outils en ligne, avec pour objectif de répondre à l'ensemble des besoins sont nécessaires et nécessitent un véritable accompagnement humain.

Le taux de réalisation global du soutien des formations en apprentissage de 58,3 % interpelle le CESER qui s'interroge donc sur la pertinence des critères d'attribution retenus. Il souligne la nécessité de revoir ce dispositif en concertation avec les Centres de Formation des Apprentis (CFA) afin de répondre au mieux à leurs besoins réels et à leurs diversités.

Les CFA se trouvent parfois dans l'impossibilité de mobiliser des cofinancements pour acquérir les équipements souhaités. Afin de conserver un appareil de formation efficace, le CESER rappelle l'urgence de structurer une approche coordonnée de la Région avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) dans la définition de la politique d'investissement.

Le montant alloué aux lycées et aux lycéens pendant la crise du COVID paraît insuffisant. Des actions supplémentaires avec des moyens dédiés auraient pu être envisagées. Par ailleurs, le CESER considère que les personnels des établissements scolaires (enseignants et non enseignants) font partie des personnes en première ligne qui doivent être préservées et protégées.

Dans le cadre des contrats tripartites Établissement/Académie/Région, le CESER demande un bilan et une évaluation des actions menées dans les 20 lycées retenus dans le cadre de l'appel à projets.

Le CESER demande un engagement plus important de la Région en faveur de l'investissement dans les plateaux techniques afin de conserver un appareil de formation efficace et répondant aux dernières innovations pédagogiques et évolutions technologiques.

Les équipes mutualisées dédiées à la maintenance programmée dans les lycées (EMOP) n'étant plus directement gérées par des lycées support, une vigilance devra être apportée aux moyens alloués à ces équipes afin d'être pleinement opérationnelles.

Par ailleurs, la politique de suppression de 300 postes d'agents contractuels dans les établissements ne paraît pas justifiée au regard de la situation de crise. Le CESER demande si ces suppressions s'inscrivent dans le « Plan qualité et valorisation des services et des métiers ».

Le taux d'exécution des dispositifs « fonds social des lycéens » et « aide au premier équipement » atteint 100% de consommation des crédits ce qui interroge le CESER sur la possible sous-évaluation de l'enveloppe allouée au regard des besoins. Le CESER préconise, d'une part, l'augmentation de cette enveloppe au regard de la crise et, d'autre part, le développement de l'information et de la communication auprès des familles sur la mobilisation du fonds social des lycéens.

En ce qui concerne le programme « construire, gérer, entretenir les bâtiments Lycées », le CESER demande la réalisation d'un état des lieux des besoins prioritaires des établissements pour établir un programme actualisé de rénovation.

Le CESER réitère une fois de plus sa demande d'évaluation du Lycée 4.0 sur les aspects qui sont de la responsabilité de la Région. De plus, le CESER demande que lui soit communiqué d'ores et déjà le bilan quantitatif dont dispose la Région.

Le CESER salue la démarche « lycées en transition » (énergie, gaspillage alimentaire, consommation) qui concerne 90 lycées engagés pour le Développement Durable.

La Région Grand Est est en charge de la compétence « Orientation » depuis 2020. Si plusieurs chiffres sont mentionnés dans le CA 2020, le CESER préconise la réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif ainsi qu'une évaluation des actions régionales durant la pandémie.

ÉCONOMIE

En matière de politique économique, le CESER relève avec satisfaction les bons taux d'exécution. Cependant, certaines lignes budgétaires avaient été réduites lors de l'élaboration du budget primitif (BP). Par conséquent, le CESER s'interroge si les crédits alloués sont en parfaite adéquation avec les besoins de l'économie régionale ou si cela révèle une contraction des soutiens aux acteurs économiques du fait de critères de sélection trop rigoureux ou de refus d'attribution de subventions faute de crédits. A titre d'exemple, le nombre de dossiers soutenus dans le cadre de « Grand Est compétitivité » est passé de 260 en 2019 à 180 projets accompagnés en 2020.

Le CESER est satisfait de la réactivité du Conseil régional dans la mise en place de mesures pour faire face aux difficultés conjoncturelles liées à la crise de la COVID. Ces actions temporaires ne doivent toutefois pas se faire au détriment des actions structurelles engagées qui doivent être poursuivies pour produire leurs effets.

Pour le CESER, il convient que les politiques régionales soient structurées afin de répondre aux enjeux de long terme et cela implique de se référer aux schémas régionaux existants (SRDEII, SRDT, SRADDET, S3...). En complément, le CESER préconise des réajustements réguliers, en lien

avec les difficultés conjoncturelles, pour pallier les effets des « crises » à répétition qui menacent.

Au-delà du CA, la crise fait craindre au CESER des défaillances en série après l'arrêt des aides publiques. Aussi, il apparaît essentiel au CESER de réfléchir, dès à présent, aux modalités d'accompagnement qui permettront de contenir les défaillances des entreprises de tous secteurs (en particulier le commerce de proximité, peu visible dans le document). Les réponses apportées par des participations en fonds propres et quasi fonds propres ne pourront suffire à elles seules, il faudra pouvoir restructurer les dettes des entreprises.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Concernant l'aménagement des territoires, le CESER note que les moyens supplémentaires mis à disposition des territoires pour la reconversion des friches ont été amplifiés en 2020 (23 M€ pour 51 projets contre 10,5 M€ et 31 projets en 2019). Néanmoins, malgré cette amplification, le CESER s'interroge quant à la capacité de la région Grand Est d'être au rendez-vous des objectifs annoncés dans le SRADETT

En 2020, 53,2 M€ de dépenses liées au plan de déploiement de la fibre optique (projets Losange et Rosace) ont été constatées, contre 62,3 M€ en 2019. Le CESER souhaiterait savoir si les retards pour le déploiement du Très Haut Débit (THD) liés à la crise sanitaire auront un impact sur la contractualisation (report du terme ou pénalités).

Alors que la Région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est avaient annoncé une enveloppe totale de 11 M€ d'aides exceptionnelles pour les étudiants infirmiers et élèves aides-soignants pour leur action durant la crise sanitaire, le CA 2020 affiche un montant d'aides versées par la Région de 9,9 M€. Le CESER demande donc des précisions sur le nombre de personnes aidées et sur les engagements financiers réalisés par l'ARS.

Avec la crise sanitaire, des patients de la région Grand Est ont été transférés dans des hôpitaux allemands et belges. Ainsi, dans la contrainte et l'urgence, la Région et les acteurs transfrontaliers ont réussi ponctuellement à mettre en œuvre une coopération transfrontalière en matière de santé qu'il convient d'inscrire dans la durée en prenant notamment appui sur ce qui se fait avec la Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) dans les Ardennes avec la Belgique.

Prescri'mouv est plus un dispositif de prévention qu'un système d'information comme mentionné dans le rapport du CA 2020. Avec l'autre dispositif CardioNum, le CESER souhaiterait connaître les motivations du Conseil régional pour son engagement dans ces deux dispositifs.

En matière d'environnement, le CESER note que la totalité des crédits alloués à la biodiversité ont été consommés contrairement à ceux dédiés à l'énergie et à l'eau dont la consommation est plus faible. Le CESER demande des explications sur cette différence.

Concernant la biodiversité, le CESER constate l'engagement de la Région sur les investissements qui ne doivent, cependant, pas se faire au détriment des aides au fonctionnement et de l'animation. Le CESER souhaite que la Région précise rapidement ses indicateurs pour permettre à l'Observatoire régional de la biodiversité d'agir avec efficacité et note la rapidité de versement des subventions aux bénéficiaires.

Bien que les objectifs avant crise n'aient pas été tenus, le CESER soutient la position de la Région de maintenir les subventions aux associations d'éducation à l'environnement.

Dans le domaine forestier, le CESER recommande l'emploi d'essences locales, adaptées aux conditions bioclimatiques et produites localement.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Le CESER relève avec satisfaction l'importante consommation des crédits en ce qui concerne la politique « transports et déplacements ». Alors que la crise sanitaire a entraîné une contraction des recettes sensible, elle n'a pas freiné l'effort d'investissement, notamment sur le ferroviaire.

Le CESER apprécie le cadencement systématique en Champagne-Ardenne, mais considère qu'il mérite des ajustements pour assurer certaines correspondances. De manière plus générale, le CESER regrette que sur l'ensemble du territoire du Grand Est, les COREST n'aient pas été réunis. Leur tenue en distanciel aurait dû être organisée.

Le CESER souligne que la ligne budgétaire affectée au fonctionnement du transport régional interurbain et scolaire est en légère diminution, grâce à une optimisation des encaissements et des appels d'offres.

Le CESER apprécie le maintien du niveau d'investissement (achat et maintenance) sur le matériel ferroviaire.

Le CESER s'étonne de voir inscrite l'opération du parking en ouvrage de la gare de Molsheim dans l'action du Conseil régional pour l'amélioration de l'accessibilité. Selon le CESER, celle-ci relève plutôt de l'intermodalité, à l'instar des autres parkings évoqués sous le chapitre correspondant. De ce fait, le CESER note que la Région ne fait que poursuivre à un montant stabilisé à 4 M€ la mise en accessibilité des gares du réseau régional. Comme il l'a indiqué dans son Avis sur les mobilités durables et équitables à l'horizon 2030 et dans son récent Avis sur le BP 2021, le CESER estime que ce rythme ne permettra pas de tenir l'échéance de 2024 fixée par la loi.

En matière de plateformes aéroportuaires, le CESER constate que la Région poursuit l'accompagnement financier de l'existant. Or, la crise sanitaire et son impact sur le trafic aérien renforcent le besoin de relancer la démarche de définition de la stratégie aéroports à l'échelle du Grand Est, comme l'a déjà demandé le CESER. Cette démarche doit s'appuyer sur une évaluation des aéroports du Grand Est depuis 10 ans comprenant une analyse du soutien public qui leur a été apporté. Par ailleurs, le CESER s'interroge sur les objectifs du développement de l'aéroport de Colmar-Houssen, que la Région a accompagné.

Concernant le développement du réseau ferroviaire, le CESER regrette de ne pouvoir identifier les opérations et le montant total des dépenses non effectuées au titre des travaux décalés, et de ne pas disposer de l'échéancier initialement prévu pour le paiement du solde de 11 M€ au titre de la LGV Est-Européenne. Ceci permettrait d'avoir la balance réelle entre ces dépenses reportées et l'avance de paiement du solde.

CULTURE, SPORT ET JEUNESSE

Pour la culture, le CESER acte le bon taux de consommation des crédits et note avec satisfaction que malgré l'annulation de nombreuses actions culturelles les subventions ont bien été allouées permettant ainsi de soutenir de nombreuses structures et les professionnels de la culture.

Des acteurs culturels ont, cependant, fait des bénéfices du fait de la non réalisation d'actions et le CESER préconise au Conseil régional de veiller à la réallocation dans d'autres actions des aides versées.

En l'absence d'explication dans le document du Conseil régional, le CESER s'interroge sur le faible taux de consommation sur le chapitre des actions rurales (34,7%) ainsi que sur la baisse substantielle des sommes consommées en investissement pour la culture.

En matière de sport, le CESER constate que la Région est venue en aide aux clubs sportifs fédérés durement frappés par la crise sanitaire, en s'associant notamment aux plans de solidarité inter-collectivités et nationaux.

Concernant la Jeunesse, le CESER considère que 30 services civiques sur 2020-2021 déployés sur les 10 maisons de la région semblent insuffisants.

Le CESER note la réussite de la première phase de développement du dispositif Jeun'Est qui ambitionne d'atteindre 25% de jeunes touchés. Il souhaiterait que la Région, via la carte Jeun'est, sensibilise dès maintenant les jeunes sur la pratique du sport et l'éducation à la culture.

Au regard de la situation de la jeunesse, le Conseil régional n'a pas suffisamment anticipé au moment du Budget Supplémentaire (BS) en juillet 2020 les difficultés de consommation des crédits mis en œuvre en faveur des jeunes en réaffectant des crédits.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Pour ce qui concerne les relations extérieures, les chiffres ne sont pas ventilés, seules figurent des grandes masses de fonctionnement et d'investissement.

Le CESER regrette que la coopération avec les régions limitrophes françaises ne soit évoquée nulle part, alors qu'il y aurait là une source de partage d'expérience et de mise en synergie.

Le CESER reconnaît l'importance de la coopération interétatique et inter-régionale dans la gestion de la crise sanitaire. Mais il considère qu'elle doit impérativement associer les structures transfrontalières de proximité de type Eurodistrict et être assurée à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers, afin de garantir une équité de traitement des populations (notamment des travailleurs frontaliers) de part et d'autre de la frontière.

Le CESER :

- Demande que le rapport de présentation fourni dans le cadre du CA soit systématiquement accompagné d'un rapport d'activité pour analyser, politique par politique, l'efficacité et l'efficience des interventions régionales ;
- Réitère sa préconisation concernant la poursuite et l'accentuation des démarches d'évaluation des politiques publiques régionales qui sont un préalable essentiel à la mise en œuvre, à la poursuite ou à l'interruption de toute intervention publique ;
- Demande à obtenir des éléments précis sur les fonds européens engagés et sur ceux d'ores et déjà consommés ;
- Demande, comme il l'a déjà fait à de multiples reprises, à obtenir le bilan social que la collectivité s'est engagée à lui fournir et comportant l'ensemble des données quantitatives et qualitatives caractérisant les ressources humaines de la collectivité et leur évolution ;

- Demande à connaître quels seront ceux concernés par les cessions, situés à Metz ;
- Rappelle l'urgence de structurer une approche coordonnée de la Région avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) dans la définition de la politique d'investissement ;
- Demande un engagement plus important de la Région en faveur de l'investissement dans les plateaux techniques afin de conserver un appareil de formation efficace et répondant aux dernières innovations pédagogiques et évolutions technologiques ;
- Demande si ces suppressions de postes d'agents contractuels dans les établissements s'inscrivent dans le « Plan qualité et valorisation des services et des métiers » ;
- Préconise, d'une part, l'augmentation de l'enveloppe pour les dispositifs « fonds social des lycéens » et « aide au premier équipement » au regard de la crise et, d'autre part, le développement de l'information et de la communication auprès des familles sur la mobilisation du fonds social des lycéens ;
- Demande, dans le cadre de l'action « construire, gérer, entretenir les bâtiments Lycées », la réalisation d'un état des lieux des besoins prioritaires des établissements pour établir un programme actualisé de rénovation ;
- Réitère une fois de plus sa demande d'évaluation du Lycée 4.0 sur les aspects qui sont de la responsabilité de la Région.
- Demande que lui soit communiqué d'ores et déjà le bilan quantitatif dont dispose la Région concernant le dispositif Lycée 4.0 ;
- Préconise la réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif ainsi qu'une évaluation des actions régionales en matière d'orientation durant la pandémie ;
- S'interroge si les crédits alloués sont en parfaite adéquation avec les besoins de l'économie régionale ou si cela révèle une contraction des soutiens aux acteurs économiques du fait de critères de sélection trop rigoureux ou de refus d'attribution de subventions faute de crédits ;
- Préconise des réajustements réguliers, en lien avec les difficultés conjoncturelles, pour pallier les effets des « crises » à répétition qui menacent ;
- Souhaiterait savoir si les retards pour le déploiement du Très Haut Débit (THD) liés à la crise sanitaire auront un impact sur la contractualisation (report du terme ou pénalités) ;
- Demande des précisions sur le nombre d'étudiants infirmiers et élèves aides-soignants aidés et sur les engagements financiers réalisés par l'ARS ;
- Note que la totalité des crédits alloués à la biodiversité ont été consommés contrairement à ceux dédiés à l'énergie et à l'eau dont la consommation est plus faible. Le CESER demande des explications sur cette différence ;
- Souhaite que la Région précise rapidement ses indicateurs pour permettre à l'Observatoire régional de la biodiversité d'agir avec efficacité et note la rapidité de versement des subventions aux bénéficiaires ;
- Recommande l'emploi d'essences locales, adaptées aux conditions bioclimatiques et produites localement ;

- Regrette que sur l'ensemble du territoire du Grand Est, les COREST n'aient pas été réunis. Leur tenue en distanciel aurait dû être organisée ;
- Demande à nouveau, dans le contexte de crise sanitaire et son impact sur le trafic aérien, de relancer la démarche de définition de la stratégie aéroports à l'échelle du Grand Est ;
- Regrette de ne pouvoir identifier les opérations et le montant total des dépenses non effectuées au titre des travaux décalés, et de ne pas disposer de l'échéancier initialement prévu pour le paiement du solde de 11 M€ au titre de la LGV Est-Européenne ;
- Préconise au Conseil régional de veiller à la réallocation dans d'autres actions des aides versées pour les acteurs culturels qui ont fait des bénéfices du fait de la non réalisation d'actions ;
- S'interroge sur le faible taux de consommation sur le chapitre des actions rurales (34,7%) ainsi que sur la baisse substantielle des sommes consommées en investissement pour la culture ;
- Considère que 30 services civiques sur 2020-2021 déployés sur les 10 maisons de la région semblent insuffisants ;
- Considère que la coopération interétatique et inter-régionale dans la gestion de la crise sanitaire doit impérativement associer les structures transfrontalières de proximité de type Eurodistrict et être assurée à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers, afin de garantir une équité de traitement des populations (notamment des travailleurs frontaliers) de part et d'autre de la frontière.

EXPLICATIONS DE VOTE

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT)

La CGT votera l'avis sur le compte administratif.

Le compte administratif, même s'il n'est pas forcément facile à lire, montre combien il est important de travailler sur la conditionnalité des aides économiques.

Les pages 445 à 501 détaillent les interventions de la région.

Nous ne doutons pas de l'utilité de celles-ci pour les petites entreprises, surtout avec la crise COVID.

Toutefois, des aides substantielles ont été versées à des groupes qui ont continué à délocaliser.

La CGT souhaite que toute aide soit conditionnée au développement de l'emploi, à la relocalisation, au respect des règles environnementales et au progrès social.

Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Jean-Luc CARDOSO,
Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT,
Jean-Pierre LANGLET, Jérôme MARCEL, Pascal MARLIER,
Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL



Retrouvez toutes les infos du
CESER Grand Est sur internet :
www.ceser-grandest.fr

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 33 60 26

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 68 00